



Reprendre un cadeau offert

Par **Valou75_old**, le **19/08/2007 à 12:14**

Bonjour,rnrnAi-je le droit de reprendre un cadeau que j'ai offert à une personne avec qui je me suis fâchée ? bien-entendu il ne s'agit pas d'un cadeau sans valeur. Légalement ce bien m'appartient puisque j'en ai la facture, mais ai-je vraiment le droit légalement de le reprendre. Si oui quelles démarches dois-je entreprendre ?rnJe vous remercie pour votre réponse et votre aidernValérie

Par **Jurigaby**, le **19/08/2007 à 17:15**

Bonjour.rnrnVieille maxime juridique: Donner c'est donné, reprendre c'est volé.rnrnQui plus est le fait que la facture soit à votre nom ne signifie nullement que le bien est à vous puisqu'en fait de meubles, la possession vaut titre.

Par **Valou75_old**, le **19/08/2007 à 19:30**

Et bien tant pis pour moi, en tout cas, merci pour votre réponse. rnValérie